

Demande de versement – Début d'une activité professionnelle indépendante

Remarque:

Le versement n'est possible que pendant un an à compter du début d'une activité professionnelle indépendante à titre principal. Les formes juridiques autorisées pour le versement sont l'entreprise individuelle et la société de personnes, mais pas la SARL ou la SA.

Preneur de prévoyance

Numéro de client	Numéro de plan
Prénom	Nom
Etat civil	Rue, numéro
NPA	Localité
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
N° de téléphone	E-mail

Documents à fournir

- Copie du passeport ou de la carte d'identité du preneur de prévoyance (avec signature lisible)
- Copie de l'attestation actuelle d'inscription comme travailleur indépendant de la caisse de compensation de l'AVS
- *Personne non mariée et non liée par un partenariat enregistré:*
Certificat individuel d'état civil/confirmation officielle d'état civil (de moins d'un mois)
ou
- *Personne mariée ou liée par un partenariat enregistré:*
Copie du passeport ou de la carte d'identité du conjoint/partenaire enregistré (avec signature lisible)

Virement

Versement uniquement sur un compte ouvert au nom du preneur de prévoyance

Bénéficiaire

IBAN

Nom de la banque

Je confirme l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements ci-dessus et des documents fournis. Une fois le virement de la totalité du capital effectué, le compte/dépôt de prévoyance est clôturé. Je donne à la Fondation de libre passage indépendante Schwyz l'autorisation d'entreprendre, si nécessaire, d'autres démarches. Je donne en même temps l'ordre de vendre d'éventuels placements en titres à la prochaine date de vente possible. Je reconnais avoir été informé que la Fondation de libre passage indépendante Schwyz est tenue de déclarer le versement à l'Administration fédérale des contributions (AFC) ou de déduire l'impôt à la source.

Je confirme exercer une activité professionnelle indépendante à titre principal et ne plus être assujéti à la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP).

Lieu

Date

Signature du preneur de prévoyance

Lieu

Date

Signature du conjoint/partenaire enregistré

Remarque importante:

A partir d'un montant versé de CHF 50'000.-, la signature du conjoint ou partenaire enregistré doit être authentifiée. Attendez d'être devant le notaire ou à la commune pour signer le présent document.

Authentification de la signature du conjoint ou partenaire enregistré par un notaire ou un officier public:

Lieu

Date

Cachet et signature du notaire/de l'officier public

Veuillez renvoyer le formulaire à:

Adresse d'envoi:

Adresse d'envoi:

Utilisez cette page de garde si vous faites suivre les documents dans une enveloppe à fenêtre.